

Affaire suivie par :
Arnaud MONDON
Service des sécurités
Adjoint au chef du Bureau de la Sécurité Publique et des Polices
Administratives
Tél : 05 55 51 58 14
Courriel : arnaud.mondon@creuse.gouv.fr

Guéret, le 26 janvier 2023

à

Mmes et MM. les présidents
d'associations
(destinataires in fine)

Objet : Appel à projets 2023 et orientations stratégiques régionales de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA)

P. J. : - Demande de subvention (cerfa n° 12156*06)
- Compte-rendu financier (cerfa n° 15059*02)

La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA), placée auprès du Premier Ministre, m'a chargée de vous transmettre l'appel à projets 2023.

En attendant de pouvoir inscrire votre action dans le cadre du nouveau plan national de mobilisation qui est cours de finalisation, il m'appartient d'assurer la continuité de mise en œuvre opérationnellement de la feuille de route régionale de la région Nouvelle-Aquitaine.

Par conséquent, les objectifs 2022 sont reconduits pour l'année 2023. Les actions à poursuivre ou à initier sont les suivantes :

1) Prévenir et réduire les addictions chez les jeunes ;

- renforcer les compétences psycho-sociales de l'enfant, l'adolescent, ses parents et les autres adultes au contact de l'enfant ;
- renforcer la coordination des actions de prévention des addictions ;
- assurer le respect de l'interdiction de vente de tabac, d'alcool et de jeux d'argent aux mineurs ;
- prévenir les conduites addictives des apprentis en CFA.

2) Réduire l'alcoolisation, qu'elle soit festive ou quotidienne :

- coordonner les acteurs ;
- développer les interventions en milieu festif ;
- renforcer le partenariat avec les établissements de nuit.

3) Protéger les publics vulnérables :

- diffuser le dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) ;
- co-créer un dispositif adapté aux migrants et aux mineurs non accompagnés (MNA).

4) Structurer la lutte contre les addictions sans produits (aux écrans, notamment).

Je vous rappelle que la MILDECA assure une coordination étroite avec la Délégation interministérielle à la sécurité routière et le Secrétariat général du CIPDR pour assurer une meilleure synergie entre les politiques publiques mises en œuvre.

Le financement de projets simultanément par des crédits MILDECA et des crédits FIPD est possible. Il en est de même avec les crédits du Plan départemental d'action de sécurité routière.

En ce qui concerne la MILDECA, le **taux maximal de financement est de 80 %**.

En outre, je vous rappelle que les crédits MILDECA ne peuvent en aucun cas financer les points suivants :

- l'achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre ;
- les dispositifs de prise en charge qui relèvent de l'assurance maladie ;
- les consultations médicales afin d'examiner les personnes en état d'ivresse publique et manifeste (IPM) ;
- les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi (ex : injonctions thérapeutiques) ;
- le recrutement d'agents ou la pérennisation de postes existants, la constitution d'une subvention d'équilibre ou le versement de rémunérations à des tiers ;
- les investissements ou l'achat de matériel (de matériel informatique, de locaux, de véhicules).

Je vous adresse ci-joint l'imprimé de demande de subvention (**cerfa n° 12156*06 obligatoire**) que je vous demande de transmettre à vos interlocuteurs. Les projets devront s'inscrire dans les orientations prioritaires de la Nouvelle Aquitaine.

Afin d'établir la programmation des crédits de la MILDECA 2023, je vous remercie d'adresser vos demandes de subvention sur la boîte fonctionnelle : pref-cabinet@creuse.gouv.fr **avant le 20 mars 2023, délai de rigueur**, accompagnées des documents suivants :

- les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire Si l'association est enregistrée dans le Répertoire National des Associations (RNA), il n'est pas nécessaire de les joindre ;
- la liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le RNA ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET ;
- si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire ;
- le plus récent rapport d'activité approuvé ;
- les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un) ;
- si ces documents ont fait l'objet d'une publication sur le site internet des JO, ne joindre que la référence de cette publication.
- En cas de demande de renouvellement du financement d'une action, les porteurs de projets doivent obligatoirement fournir avec leur dossier de demande de subvention 2023, le bilan

financier 2022 (cerfa n° 15059*02 joint), assorti de tout document permettant d'apprécier l'efficacité et l'efficience des actions menées.

Dès réception de l'ensemble des projets, un comité de programmation se réunira pour étudier les différentes actions proposées et fixer le montant des subventions accordées.

Je sais compter sur votre implication pour diffuser largement cet appel à projet sur le territoire ou porter vous-même des projets innovants.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tout l'appui nécessaire à la constitution des dossiers.

La Préfète,


Virginie DARPHEUILLE

Liste des destinataires

- Mmes et MM. Les Présidents d'associations :

- Secteur associatif de Guéret

- ADDICTIONS FRANCE
- BIJ 23
- UDAF
- l'Escale
- Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse
- RCG
- District de foot
- Creuse oxygène
- Club de boxe
- USEP 23
- UFOLEP 23
- Foyer des jeunes travailleurs de Guéret
- Creuse maghreb
- Ligue Nationale contre le cancer
- Centre d'aide au sevrage tabagique
- C.S.A.P. (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie)
- I.S.B.A. Santé Prévention
- Fédération Alcool Assistance de la Creuse
- Prévention Routière
- Prévention MAÏF
- Association des Mahorais
- Oasis
- Comité d'accueil Creusois
- Maison des adolescents
- AECJF
- ALEFPA
- IREPS
- Mission locale de la Creuse
- Les « pupilles de l'enseignement public » de la Creuse
- Conte en Creuse
- Compagnie Le Trimaran
- Émile a une vache
- Maison des Lycéens du Lycée Pierre Bourdan

- Secteur associatif de La Souterraine

- Foyer des jeunes travailleurs de la Souterraine

- Secteur associatif d'Aubusson

- Agir en Haute Marche Combraille
- Association Clé de contact
- Foyer des jeunes travailleurs (Horizon)

- Secteur associatif de Bourgageuf

- Association Gestion Organisation Rencontre Animation (AGORA)